

VOLETS	PUBLIC	AIDE PROPOSEE	MONTANT ALLOUE	INVESTISSEMENT	CONDITIONS SPECIFIQUES
B.A.F.A/B.A.F.D	17 à 25 ans (BAFA) 21 à 30 ans (BAFD)	* Financement pour le passage de la base B.A.F.A ou B.A.F.D. * Les jeunes ayant bénéficiés de l'aide sont signalés aux A.C.M Municipaux afin de faciliter le passage du stage pratique.	230 euros	* Au préalable, une période de volontariat de 35 h est à réaliser dans l'un des différents A.C.M Municipaux.	
MOBILITE INTERNATIONALE	14 à 25 ans	* Une prise en charge notamment sur les chantiers Européens, les stages longs, le volontariat à l'étranger, séjour linguistique de + de 6 mois mis en place avec un organisme agréé.	100 à 350 euros	* Réalisation d'une restitution de son projet, qui pourra être présenté à d'autres jeunes Lommois qui souhaitent s'engager dans un projet similaire.	- Être Lommois. - Avoir déposer un dossier complet.
FORMATION ET ENGAGEMENT	14 à 25 ans	* Participation aux frais de formation tel que PSC1, brevet de maître nageur,...	* 50% du coût total (de 50 euros minimum à 130 euros maximum).	* Être engagé dans un parcours d'insertion et/ou formation: pouvoir justifier de celui-ci dans le cadre de sa demande.	- Remplir les conditions de ressources financières du foyer de résidence. (A l'exception du volet IV). - Avoir obtenu la validation de la commission.
		*Frais d'inscription aux concours post bac, domaine médical, paramédicaux-sociaux,...	* A hauteur de de 50% du coût de la formation, avec un plafond de 50 euros .		
CULTURE ET ART	15 à 25 ans	* Soutien aux projets individuels ou collectifs de nature culturelle ou artistique. *Le projet peut avoir un lien ou non avec la scolarité du/des jeunes.	* Participation pour le petit matériel à 50% du coût total avec un plafond de 200 euros .	* Investissement dans une dynamique locale. *Restitution sous forme de d'exposition, de représentation ou autre support à réaliser à Lomme.	

* En amont de toute demande, le jeune est invité à rencontrer un agent du Point Information Jeunesse.

* Une seule aide, par an, peut être accordé au jeune à titre individuel.